Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NÉGOCIATIONS POUR UNE NOUVELLE CONVENTION SALARIALE À L'ETAT

Le Conseil d'Etat demande un effort de 40 millions aux fonctionnaires

Une première rencontre a eu lieu jeudi 11 septembre entre une délégation du Conseil d'Etat et les représentants des employés de l'Etat. Le Conseil d'Etat a présenté des propositions en vue de réaliser une économie de l'ordre de 40 millions sur le budget 1998. Ces propositions sont négociables. Une prochaine rencontre entre les deux partenaires a été fixée au 23 septembre.

Le Conseil d'Etat, représenté par MM. Charles Favre et Jean-Jacques Schwaab, a rappelé la situation du projet de budget 1998, qui présente encore un déficit intolérable. Il a rappelé les diverses mesures déjà prises ou décidées pour réduire ce déficit, notamment la contribution supplémentaire de 56 millions demandées aux communes au titre de la facture sociale. Tout en reconnaissant les efforts déjà accomplis par les employés de l'Etat ces dernières années, il estime que la situation actuelle exige encore des efforts supplémentaires. Il propose une solution négociée avec les représentants du personnel, qui puisse être présentée au Grand Conseil comme contre-projet à l'initiative parlementaire approuvée ce mardi.

Les propositions du Conseil d'Etat aboutiraient à un résultat financier comparable à celle de l'initiative parlementaire, qui vise une économie de l'ordre de 40 millions de francs par la seule suppression de l'indexation des salaires et des augmentations annuelles légales.

Ces propositions sont les suivantes:

1) suppression de l'indexation pour 1998.

2) Contribution de solidarité de 0,5% sur les salaires inférieurs à 69955 francs bruts annuels, de 1% sur les salaires supérieurs.

3) Introduction de menus horaires, permettant à des employés de réduire volontairement leur horaire de travail.

4) Pont obligatoire de trois jours (congé non payé) entre Noël et Nouvel-An, et d'un jour le vendredi qui suit l'Ascension, sous réserve des permanences qui doivent être assurées.

En compensation, le Conseil d'Etat offre une réduction généralisée d'une demi-heure de l'horaire hebdomadaire.

Ces propositions permettraient d'atteindre la cible d'économies voulue par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ne désire pas toucher aux augmentations annuelles légales, pour éviter de pénaliser trop fortement les salariés en début de carrière.

Le Conseil d'Etat attend des associations du personnel qu'elles étudient ses propositions en vue d'une négociation. Il est ouvert à toute idée nouvelle que pourraient lui présenter ses partenaires, pour autant que l'objectif financier puisse être respecté

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 septembre 1997